



# NOUVELLE RÉGLEMENTATION

*Vos exigences font notre force*

## PIÈCES À FOURNIR POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UNE CARTE D'IDENTITÉ D'ETRANGER

POUR

### TRAVAILLEURS-RETRAITÉS-FEMME AU FOYER-DIRECTEURS DE SOCIETE

- 1 - Une demande Manuscrite signés, avec un numéro de téléphone, adressée au Ministre de l'Intérieur
- 2 - Une photocopie du passeport avec les pages portant le cachet « arrivée » ou visa
- 3 - Un casier judiciaire du pays d'origine datant de moins de trois mois
- 4 - Un extrait de naissance ou une fiche d'état civil datant de moins de trois mois
- 5 - Une copie de la quittance de versement de la caution de rapatriement ou toute autre pièce justificative comme : une copie de dispense de versement de la caution - une assurance de rapatriement - un accord de siège - un protocole d'accord entre l'organisme et l'État du Sénégal - une attestation de mission Évangélique ou de l'archidiocèse - un arrêté portant agrément de l'ONG....
- 6 - Un justificatif des moyens de subsistances qui peut aussi être : Le registre de commerce- NINEA-déclaration d'existence fiscal.
- 7 - Un certificat de mariage pour les femmes au foyer mariées ou un certificat de prise en charge légalisée pour les femmes et hommes célibataires qui ne travaillent pas
- 8 - Photocopie de la carte d'identité d'étranger ou du récépissé de dépôt du conjoint(e) ou tuteur...
- 9 - Certificat de visite et de contre visite sur le même document établi au Sénégal
- 10 - Un titre de propriété, un contrat de location ou une attestation d'hébergement signée et légalisée à la police en plus du titre de propriété ou du contrat de location au nom du signataire de l'attestation d'hébergement.
- 11 - Un certificat de résidence fait à la mairie ou préfecture
- 12 - Un timbre de 15 000
- 13 - Trois photos d'identités